



République Française

Mairie de  
LABASTIDE DE LEVIS-----  
F - 81150

## 24° séance du Conseil municipal

31 août 2017

n° 04/2017

Le 31 août 2017, à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
VERGNES François	P			ESCANDE Bertrand	P		
POURCEL Roger	P			GUINARD Karine	P		
MOSNA Ingrid	P			HECQUET Delphine	P		
ROLS Jean- Claude	P			PAGES Francis	P		
BASSAT Michel			Roger POURCEL	PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine			Ingrid MOSNA	SIE Eric	P		
BLANC-CHENU Martine		A		VIALON Sébastien			Bertrand ESCANDE
Présents	10		Représentés	3	Absents		1

Date de la convocation : 25 août 2017

Secrétaire de Séance : Ingrid MOSNA

Le maire adresse les voeux les plus chaleureux de prompt et complet rétablissement à

Sabine Bertrand blessée au bras gauche du fait d'une chute.

Il indique aussi que Martine Blanc Chenu a quitté la commune, ayant vendu sa propriété à la fin du printemps. Il est donc probable qu'elle ne pourra plus participer aux travaux du Conseil municipal.

17 24 01 Budget communal.....	3
17 24 01 01 Décisions modificatives.....	3
17 24 01 02 Consommation des crédits et programmation des travaux.....	3
17 24 02 Urbanisme et affaires foncières.....	4
17 24 02 01 PLU : défaut de publication et délibération communautaire de relance de la procédure.....	4
17 24 02 02 Echange de terrain et déclassement d'un délaissé de voirie.....	4
17 24 02 03 DIA.....	6
17 24 03 Intercommunalité.....	6
17 24 03 01 délibération SSMSP.....	6
17 24 03 02 travaux de la CLECT.....	7
17 24 04 Travaux et investissements communaux.....	7
17 24 04 01 Plan de financement et demande de subventions pour le locatif situé 1 rue Ste Exupérie.....	7
17 24 04 02 Plan de financement et demande de subventions pour la rénovation thermique des locatifs du presbytère.....	10
17 24 05 Occupation du Domaine public.....	10
17 24 05 01 Cas des voitures ventouse et mise en fourrière.....	10
17 24 05 02 Benches et équipement de chantier.....	10
17 24 06 Budget communal.....	10
17 24 06 01 Décision modificative – numérisation des actes d'état civil.....	10
17 24 06 Questions diverses.....	11
17 24 07 01 Demande de M. et Mme Claude Bonhomme relative aux cloches.....	11
17 24 07 02 Demande de M. Ségur relative au chemin d'exploitation desservant les parcelles.	11
17 24 07 03 Demande de Mme Zampieri : travaux à programmer.....	11
17 24 07 04 Demande de Mme Billebault-Sainz concernant un miroir.....	11
17 24 07 05 Désignation du référent prévention du risque alcool lors des événements festifs.	11
17 24 07 07 informations.....	12
Bulletin municipal.....	12
Remerciements.....	12
Bilan de la réunion des associations.....	12
Retour préfecture suite à l'entretien avec le secrétaire général de la préfecture.....	12
Contexte de la rentrée scolaire.....	12

Travaux d'été.....	13
PAV.....	13
Révision du Plan de Prévention du Risque Effondrement des berges .....	13
Procédure zéro phyto.....	13
Problème de qualité de l'eau potable .....	13
Adressage .....	13
Matériel agricole et de voirie.....	13

## 17 24 01 Budget communal

### 17 24 01 01 Décisions modificatives

Monsieur le Maire rappelle que l'Alae multisites regroupent 5 communes : Cestayrols, Fayssac, Labastide de Lévis, Rivières et Sénouillac. A la création de l'Alaemultisites, Rivières étant déjà un ALAE, le SSMSP a porté le projet sur le plan juridique pour les 4 autres communes. Jusqu'à sa dissolution en décembre 2016, le SSMSP encaissait les versements de la CAF. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il restait à percevoir un solde de la CAF. Ce solde de la CAF d'un montant de 11 707.44€ correspondant aux données réelles 2016 des communes de Cestayrols, Fayssac, Labastide de Lévis et Sénouillac a été versé sur le compte de la commune au mois de juin. Afin de pouvoir mandater la part des communes de Cestayrols, Fayssac et de Sénouillac, il est nécessaire d'ajuster des crédits selon la décision modificative suivante :

Sur le budget communal :

Article 65548 – autres contributions: + 8 265.45€

Article 022 – dépenses imprévues : - 8 265.45€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de virement des crédits mentionnés ci-dessus sur le budget communal 2017.

<b>Délibération 2017/D036</b>	<b>Élus présents</b>	<b>10</b>	<b>Élus représentés</b>	<b>3</b>
<b>Pour</b>	<b>13</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>	<b>Contre</b>
				<b>0</b>

### 17 24 01 02 Consommation des crédits et programmation des travaux

Ingrid Mosna présente l'état de consommation des crédits qui met en évidence le respect du cadre budgétaire et les difficultés de vision à moyen terme dues aux transferts de compétences vers l'agglomération et à leurs conséquences budgétaires. Les marges de manœuvre qui avaient été prévues sont toutefois assez robustes pour ne pas craindre de mauvaises surprises à la fin de l'exercice.

## 17 24 02 Urbanisme et affaires foncières

### 17 24 02 01 PLU : défaut de publication et délibération communautaire de relance de la procédure

Le maire informe les élus qu'un défaut de publication imputable à l'administration communale impose de relancer une partie de la procédure. C'est la communauté d'agglomération qui prend le relais, la commune assumant bien entendu la charge financière de cet oubli.

L'ensemble de la procédure sera donc retardé de 4 à 6 mois.

C'est la partie « information du public » qui a été concernée (défaut d'insertion de l'information annonçant le lancement de la démarche de révision dans un journal d'annonces légales). Il faut donc procéder à ces insertions ainsi qu'à la publication de l'information dans le bulletin et à l'organisation d'une réunion publique (fixée le 12 octobre à 20h30).

### 17 24 02 02 Echange de terrain et déclassement d'un délaissé de voirie

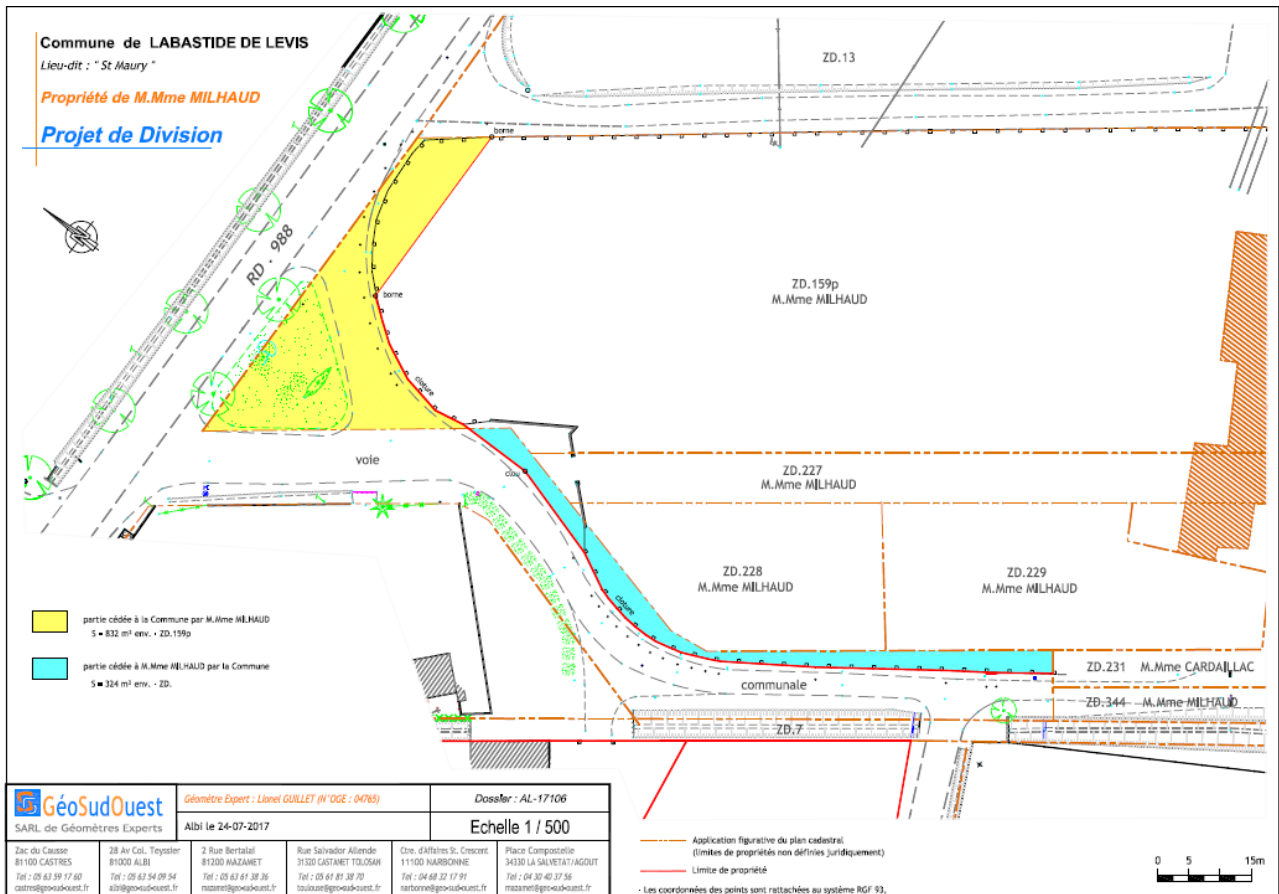
Le maire rend compte des discussions de longue date avec les époux Milhaud qui ont mis en vente leur propriété située entre la route de Gaillac et le Tarn (habituellement nommée le Tilbury).

Le maire indique avoir manifesté la volonté de la commune de créer un cheminement doux le long de la route de Gaillac conformément à l'Orientation d'Aménagement Programmée « les berges du Tarn ». Cette OAP prévoit un Emplacement Réservé qui concerne la partie Nord de la propriété.

Les époux Milhaud, et les époux Delapart qui sont en voie d'acquérir la propriété sont convenus avec la commune de réaliser un échange de parcelles pour régulariser une situation de fait datant des années 1970 qui voit le chemin de Saint Maury emprunter une partie de la parcelle Milhaud alors que la propriété clôturée du Tilbury empiète sur le domaine communal. Il est aussi convenu que la commune puisse acquérir l'emprise nécessaire à la réalisation du cheminement doux déjà évoqué.

Le maire précise que l'échange n'entraîne aucune dégradation des conditions de circulation et de desserte des propriétés existant à ce jour et qu'il permettra au contraire une amélioration globale de la situation quand il aura été réalisé. Le maire produit le document d'arpentage réalisé par Géo Sud-Ouest qui matérialise l'opération.

Il précise que conformément à l'usage, et dans la mesure où l'opération est réalisée à la demande de la commune dans un but d'intérêt général, la commune prend en charge les frais inhérents à l'opération. Il est convenu entre les parties que l'échange se fasse sous forme de cessions croisées au prix d'un €uro le mètre carré.



Après en avoir débattu, les élus :

- après que la plupart d'entre eux sont allés sur place pour constater de visu la situation, établissent formellement que le délaissé de voirie repéré en bleu sur le plan n'est plus affecté à l'usage direct du public ou à un service public, et ce depuis de nombreuses années du fait des évolutions ayant affecté le réseau des voies communales au fil du temps. Ils décident donc de procéder à son déclassement.
- approuvent le projet d'échange tel que présenté sur le plan ci-dessus qui améliore de façon indiscutable le réseau des voies communales ouvertes à la circulation automobile ou réservé aux cheminements doux. Ils valident les conditions techniques et financières de l'échange
- autorisent le maire à représenter la commune pour les opérations authentifiant l'échange
- procéderont au classement dans le domaine public communal de la parcelle repérée en jaune, dans les meilleurs délais quand l'acquisition aura été réalisée.

<b>Délibération 2017/D037</b>		<b>Élus présents</b>		<b>10</b>	<b>Élus représentés</b>		<b>3</b>
<b>Pour</b>	<b>13</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>		<b>Contre</b>		<b>0</b>

## 17 24 02 03 DIA

Le maire indique avoir reçu avec retard suite à un dysfonctionnement de la distribution postale une LRAR portant déclaration d'intention d'aliéner pour la propriété dite « Tilbury ». Il propose au conseil de ne pas exercer de droit de préemption tout en rappelant qu'un accord sous seing privé a été conclu avec les actuels propriétaires pour un échange de parcelle (voir point précédent) et que cet accord a été intégré dans le compromis de vente que les actuels propriétaires ont établi avec les acquéreurs (office notarial de Rabastens, Maître Maurel). Il est convenu entre les élus que le maire dispose de toute latitude pour permettre la réalisation de l'échange évoqué ci-dessus.

## 17 24 03 Intercommunalité

### 17 24 03 01 délibération SSMSP

Le maire indique qu'il convient de délibérer sur la répartition du solde comptable du SSMSP suite à sa dissolution.

Les élus prennent connaissance du tableau ci-dessous et délibèrent à l'unanimité en faveur de cette répartition.

PART ALAE SUITE DISSOLUTION SIRP FAYSSAC/CESTAYROLS		
ALAE	32 535,29 €	
MAIRIE SENOUILLAC	12,35%	4 018,11 €
MAIRIE FAYSSAC	17,69%	5 755,49 €
MAIRIE CESTAYROLS	17,69%	5 755,49 €
MAIRIE LABASTIDE DE LEVIS	25,16%	8 185,88 €
Mairie de RIVIERES	27,11%	8 820,32 €
TOTAUX		32 535,29 €

REPARTITIONS SSMSP	13 536,82 €	Nbre Heures	MONTANT
Mairie de BRENS		5	2 654,28 €
Mairie de CADALEN		3	1 592,57 €
Mairie de CESTAYROLS		3	1 592,57 €
Mairie de FAYSSAC		1,5	796,28 €
Mairie de LABASTIDE DE LEVIS		2,5	1 327,14 €
Mairie de MONTANS		2,5	1 327,14 €
Mairie de RIVIERES		3	1 592,57 €
Mairie de SENOUILLAC		2,5	1 327,14 €
Mairie de TECOU		2,5	1 327,14 €
TOTAL GENERAL		25,5	13 536,82 €

Délibération 2017/D038		Élus présents	10	Élus représentés	3
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

### 17 24 03 02 travaux de la CLECT

Ingrid Mosna informe les élus de l'avancement et des problèmes posés par la procédure de CLECT.

## 17 24 04 Travaux et investissements communaux

### 17 24 04 01 Plan de financement et demande de subventions pour le locatif situé 1 rue Ste Exupérie

Le maire présente le travail réalisé sur le plan technique et administratif pour faire avancer le dossier. Il présente aussi le courrier du préfet du Tarn reçu le 24 août relatif à l'état financier de la commune qui permet la poursuite de cette opération d'investissement

Il met en évidence les différents avantages que cette opération entraîne : revitalisation du centre ancien de la commune, maintien dans son logement et dans son environnement social d'une famille en situation délicate, amélioration très significative des performances énergétiques du logement permettant de réduire les émissions de GES et les charges locatives du ménage. Il souligne aussi l'implication des agents du service technique qui réaliseront une partie des travaux.

Il informe les élus que l'appartement de l'instituteur étant disponible, il pourra servir à accueillir les occupants de la maison 1 rue Ste Exupérie durant les travaux.

Le maire souligne enfin l'apport des services de l'Agglomération qui ont apporté un soutien très appréciable au montage du dossier.

Le dossier technique et financier est ensuite présenté en détail aux élus :

- Travaux envisagés et entreprises retenues après mise en concurrence
- Calendrier prévisionnel
- Notice de présentation
- Plan de financement de l'investissement et équilibre de l'opération (pièce annexée)

Le maire souligne que les aides au titre de l'amélioration énergétique ont dû être revues à la baisse du fait d'une évolution du règlement d'intervention de la communauté d'agglomération.

Au regard du caractère très social de l'opération, il propose de demander à l'Etat une subvention ne tenant pas compte de la totalité des revenus que la location est supposée générer durant 10 ans.

**Après en avoir délibéré, les élus, constatant le bien-fondé du projet dans ses différentes dimensions, approuvent le projet présenté et chargent le maire de mettre en oeuvre toute démarche nécessaire pour le faire aboutir, et en particulier le dépôt des dossiers de subvention auprès de l'Etat et des autres collectivités territoriales.**

**Résultat du vote :**

Délibération 2017/D039		Élus présents	10	Élus représentés	3
Pour	13	Abstention	0	Contre	0

## Pièce annexée à la délibération 2017/D039

## RENOVATION D'UN LOGEMENT SOCIAL 1 rue Ste Exupérie 81150 LABASTIDE DE LEVIS

Références cadastrales : B 155 (maison d'habitation) et B 164 (garage)

PLAN DE FINANCEMENT prenant en compte les ressources locatives

			dépenses non assujetties à TVA HT	Total HT
<b>ACQUISITION ET FRAIS HT</b>				<b>51 797,31 €</b>
<b>TRAVAUX HT</b>				<b>50 380,58 €</b>
<b>Total HT</b>			<b>3 804,70 €</b>	<b>105 982,59 €</b>
<b>dont rénovation énergétique</b>				<b>34 255,74 €</b>
TVA prévisionnelle			5,5 % de 50 380 €	2 770,93 €
dépenses non assujetties à TVA				3 804,70 €
<b>Total TTC</b>				<b>108 753,52 €</b>
<b>Subventions</b>			<i>calcul aides sur total HT</i>	
*DETR 2017	Etat	21,69%		<b>22 991,50 €</b>
TEPcv	Agglo	3,77%		<b>4 000,00 €</b>
Conseil Régional	CR	6,60%		<b>7 000,00 €</b>
Habitat aide logement social	Agglo	7,55%		<b>8 000,00 €</b>
<i>Total aides publiques</i>		<i>39,62%</i>		<b>41 991,50 €</b>
<b>Reste à la charge de la commune TTC</b>				<b>66 762,02 €</b>
eco prêt CDC rénovation				<b>15 000,00 €</b>
prêt PAM CDC				<b>41 762,02 €</b>
Autofinancement				<b>10 000,00 €</b>

<b>équilibre financier annuel</b>	dépenses	recettes
amortissement des prêts	1020 € + 3154 € = 4174 €	
frais divers	500 €	
<b>total</b>	<b>4 674,00 €</b>	
loyers (yc vacance de 20 %)		<b>4 800,00 €</b>



\*Demande DETR 50 % sur la base de 45 983 € HT  
 déduction faite du montant des loyers à percevoir sur 10 ans  
 Soit 500 €\*12 mois \*10 ans = 60 000 €  
 105982,59 € – 60 000 € = 45 982,59 €

## 2) Plan de financement sans prise en compte des ressources locatives

			dépenses non assujetties à TVA HT	Total HT
<b>ACQUISITION ET FRAIS HT</b>				<b>51 797,31 €</b>
<b>TRAVAUX HT</b>				<b>50 380,58 €</b>
<b>Total HT</b>				<b>102 177,89 €</b>
				<b>3 804,70 €</b>
			<b>dont rénovation énergétique</b>	<b>34 255,74 €</b>
TVA prévisionnelle			5,5 % de 50 380 €	2 770,93 €
dépenses non assujetties à TVA				0,00 €
<b>Total TTC</b>				<b>104 948,82 €</b>
<b>Subventions</b>			<i>calcul aides sur total HT</i>	
<b>*DETR 2017</b>	<b>Etat 50 % de 105 982</b>	<b>50,00%</b>		<b>52 991,30 €</b>
TEPcv	Agglo	3,77%		<b>4 000,00 €</b>
Conseil Régional	CR	6,60%		<b>7 000,00 €</b>
Habitat aide logement social	Agglo	7,55%		<b>8 000,00 €</b>
<i>Total aides publiques</i>		<i>67,93%</i>		<b>71 991,30 €</b>
<b>Reste à la charge de la commune TTC</b>				<b>32 957,53 €</b>
eco prêt CDC rénovation				<b>15 000,00 €</b>
prêt PAM CDC				<b>7 957,53 €</b>
Autofinancement				<b>10 000,00 €</b>

<b>équilibre financier annuel</b>	dépenses	recettes
amortissement des prêts	1020 € + 3154 € = 4174 €	
frais divers	500 €	
<b>total</b>	<b>4 674,00 €</b>	
loyers (yc vacance de 20 %)		<b>4 800,00 €</b>

## 17 24 04 02 Plan de financement et demande de subventions pour la rénovation thermique des locatifs du presbytère

Le maire informe les élus du cadre dans lequel des subventions peuvent être obtenues. Moins favorable qu'espéré (intervention de l'Agglomération ou du Conseil régional), il permet quand même de réaliser un projet de rénovation thermique ambitieux pour le plus grand profit des locataires et de l'environnement. La commune devrait en bénéficier aussi du fait d'une plus grande attractivité des logements quand ils seront remis sur le marché. Il est convenu d'approfondir la réflexion sur ses enjeux techniques et financiers et de présenter le dossier lors d'une prochaine réunion du Conseil.

## 17 24 05 Occupation du Domaine public

### 17 24 05 01 Cas des voitures ventouse et mise en fourrière

Le maire indique avoir saisi la brigade de gendarmerie de Gaillac de la situation des voitures ventouses et tout particulièrement d'un break Ford stationné sur le parking du terrain de foot. Les gendarmes s'efforcent de trouver le propriétaire et à défaut procéderont à la mise en fourrière du véhicule.

### 17 24 05 02 Benne et équipement de chantier

Le maire a constaté le dépôt de benne dans les rues de la commune sans autorisation préalable. Il propose de maintenir le principe de gratuité pour le dépôt de benne autorisé et de fixer à 30 euros par jour et par benne ou autre contenant la redevance d'occupation du domaine public quand il n'y pas d'autorisation. Les élus approuvent cette disposition.

<b>Délibération 2017/D040</b>		<b>Élus présents</b>	<b>10</b>	<b>Élus représentés</b>	<b>3</b>
<b>Pour</b>	<b>13</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>

## 17 24 06 Budget communal

### 17 24 06 01 Décision modificative - numérisation des actes d'état civil

Le maire informe l'Assemblée que suite à la numérisation des actes d'état civil, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau programme d'investissement « numérisation des actes civils » et d'ajuster les crédits suffisants selon la décision modificative suivante :

Sur le budget communal :

Article 2158 – opération 179 – autres installations, matériel et outillage techn + 1 200.00€  
 Article 020 – dépenses imprévues : - 1 200.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote de virement des crédits mentionnés ci-dessus sur le budget communal 2017.

<b>Délibération 2017/D041</b>		<b>Élus présents</b>		<b>10</b>	<b>Élus représentés</b>		<b>3</b>
<b>Pour</b>	<b>13</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>		<b>Contre</b>		<b>0</b>

## 17 24 06 Questions diverses

### 17 24 06 01 Demande de M. et Mme Claude Bonhomme relative aux cloches

Le maire présente la demande de M. et Mme Claude Bonhomme relative aux cloches. Après discussions, les élus conviennent d'étudier avec les Bâtiments de France la modification des abat-son pour limiter le son des cloches vers le domicile des Bonhomme sans priver la population de ces sonneries traditionnelles auxquelles elle est très attachée.

### 17 24 06 02 Demande de M. Ségur relative au chemin d'exploitation desservant les parcelles

Le maire présente la situation qui voit un chemin d'exploitation rendu impraticable par le travail du sol mené par le fermier. Toutefois, s'il convient de conserver cet accès au ruisseau, il est sans doute possible de le déplacer de quelques mètres pour permettre à la fois l'activité agricole et le passage éventuel. Jean Claude Rols est chargé d'étudier la question en concertation avec les propriétaires et les exploitants.

### 17 24 06 03 Demande de Mme Zampieri : travaux à programmer

Le maire indique qu'il compte relancer le SMiRT pour préciser la nature des travaux et plantations à envisager. Les travaux, essentiellement des plantations visant à soutenir les berges du fossé, devront avoir lieu à l'automne.

### 17 24 06 04 Demande de Mme Billebault-Sainz concernant un miroir

Le maire indique que s'il conçoit que l'équipement peut être installé sans risque pour la sécurité publique, il ne présente pas un intérêt si grand qu'il doive être pris en charge par la collectivité. Il propose donc de poursuivre la position déjà adoptée dans un cas semblable en autorisant l'installation (sous réserve du respect des cadres juridique et technique) sans la prendre en charge.

### 17 24 06 05 Désignation du référent prévention du risque alcool lors des événements festifs

Le maire présente la démarche et propose de répondre comme suit à la proposition de charte « label fête » :

- Mise en commun des actions avec le comité des fêtes
- Nomination d'un référent (le maire en accepte la charge)
- Action de vigilance lors de la prochaine fête en 2018

Il propose de mener aussi une action semblable de sensibilisation sur le bruit.

### 17 24 06 06 Accueil des nouveaux Bastidois lors du Vide Greniers des vendanges (10 septembre 2017)

Le maire informe les élus que conformément aux discussions passées, un apéritif sera offert aux nouveaux habitants lors du vide-greniers des vendanges.

### 17 24 06 07 informations

#### Bulletin municipal

Le maire évoque la prochaine parution du bulletin dont la thématique centrale sera le PLU.

Une information sera donnée sur l'action de réduction des produits chimiques dans l'entretien des espaces verts communaux (opération « zéro phyto »).

Il est convenu d'ajouter l'état civil communal sauf opposition expresse des personnes.

#### Remerciements

Le maire relaie :

- les remerciements de Fayssac Passion qui a été accueilli dans la salle polyvalente du fait des conditions météo pour sa manifestation Jaz sous les marronniers.
- Les félicitations du comité d'organisation de l'épreuve cycliste Gran Fondo pour la contribution des élus bastidois à la sécurisation du parcours lors de sa traversée de la commune. Outre la présence le jour de la course, la qualité de l'information préalable et la mise à disposition de matériels ont été saluées

#### Bilan de la réunion des associations

La préparation de l'année 2017/2018 était au cœur de la réunion des associations qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Le dialogue entre les bénévoles et la possibilité d'utiliser les 4 salles d'activités communales ont permis à chacun de trouver les créneaux permettant l'organisation de toutes les activités envisagées.

Le maire réitère sa gratitude à l'égard des bénévoles qui font vivre la vie associative, dense et diversifiée pour un village comme Labastide.

#### Retour préfecture suite à l'entretien avec le secrétaire général de la préfecture

Le maire donne lecture du courrier du préfet du Tarn qui fait suite à la réunion du 24 mai. Ce courrier n'apporte pas grand-chose et montre surtout l'impuissance à agir sur les inégalités fondamentales qui pèsent sur la commune (valeurs locatives et dotations).

#### Contexte de la rentrée scolaire

Ingrid Mosna fait un compte-rendu de la rentrée sur les points suivants :

- effectifs
- préparation du procès verbal de mise à disposition des locaux scolaires
- organisation des activités périscolaires,
- action ados
- jardin de l'école

- préparation des locaux par les agents communaux

## Travaux d'été

Roger Pourcel présente les travaux réalisés par les agents communaux

- Aménagement de la cave du presbytère
- Travaux aux vestiaires

## PAV

Le maire propose aux élus de procéder à

- L'affichage sur les 2 sites d'un panneau rappelant les consignes de tri et de dépôt
- La relance de la réflexion en prenant contact avec la communauté d'Agglomération

## Révision du Plan de Prévention du Risque Effondrement des berges

Le maire rend compte de la réunion de présentation de la démarche de révision qui fera l'objet d'une large présentation aux collectivités et au public.

## Procédure zéro phyto

Le maire rend compte de la démarche qu'il pilote au niveau de l'agglomération dans la continuité de l'action menée au sein du SIVU de Fayssac.

## Problème de qualité de l'eau potable

Le maire renvoie au courrier qu'il a adressé en tant que président du SIAEP dans lequel il donne quelques explications sur les problèmes organoleptiques qui affecte l'eau distribuée sur certains secteurs du syndicat. La potabilité n'est pas affectée mais l'arrière-goût présent est indiscutablement désagréable.

## Adressage

Le maire indique avoir relancé le Service d'Informations Géographiques de l'Agglomération quand il a constaté que la remontée du nouveau fichier d'adresses ne semblait pas avoir été correctement réalisée. Il apparaît en effet que cette remontée est bloquée au niveau de l'Institut Géographique National. Les démarches nécessaires à la résolution du problème ont été engagées mais il n'est pas possible à cette heure de donner une échéance de réalisation. En attendant, la commune peut fournir aux habitants le certificat d'adressage requis pour certaines démarches tant que le fichier national n'a pas été correctement mis à jour.

## Matériel agricole et de voirie

Des démarches sont entreprises pour expertiser le matériel et les besoins en matière d'entretien de la voirie et des espaces verts. La conjugaison du transfert de la compétence voirie à l'Agglomération, de la mise en œuvre d'une démarche Zéro Phyto et les problèmes affectant le matériel communal qui parfois accuse un âge avancé expliquent les précautions prises avant toute décision. Il est acquis que le petit tracteur Massey sera vendu au plus vite de même que l'épareuse ventrale qui monopolisait le tracteur Massey le plus récent. La réflexion porte maintenant sur l'acquisition d'outils pouvant être montés et démontés facilement pour conserver la polyvalence du tracteur qui est indispensable.

François VERGNES	Roger POURCEL	Ingrid MOSNA	Jean-Claude ROLS	Michel BASSAT
				Représenté
BERTRAND Sabine	BLANC-CHENU Martine	ESCANDE Bertrand	GUINARD Karine	HECQUET Delphine
Représentée	absente			
PAGES Francis	PONS Annie	SIE Eric	VIALLO Sébastien	
			Représenté	